

De : [Nathalie Perez](#)
À : [Claire Huber](#)
Objet : TR: Mise en compatibilité du PLU de Lussan
Date : mercredi 3 avril 2024 14:14:25

De : Grégoire GERARD <gregoire.gerard@gard.chambagri.fr>
Envoyé : mercredi 3 avril 2024 09:16
À : Nathalie Perez <n.perez@ccpaysduzes.fr>
Objet : Mise en compatibilité du PLU de Lussan

Bonjour,

Je vous écris pour excuser l'absence de la Chambre d'Agriculture à la réunion de ce jeudi.

Je vous transfère cependant notre avis :

Votre projet consiste à préciser la délimitation de la zone Ue pour correspondre à l'emprise réelle de l'entreprise Gravier. En cela il y a une perte de 1400m² de la zone A au profit de la zone Ue.

La perte de terre agricole au profit de l'urbanisation est toujours dommageable cependant cette situation est minime et la modification est surtout une adaptation à la situation réelle.

Pour ces raisons, la Chambre d'Agriculture ne s'oppose pas à la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

En vous souhaitant une bonne réception de ce message,
Cordialement,

Grégoire GERARD
Conseiller Urbanisme
Chambre d'Agriculture du Gard